



## Agence du revenu du Québec

Volume 1 no 10 - Le 28 janvier 2016

Après la pause des Fêtes, les travaux de la table de négociation de l'Agence du revenu du Québec (ARQ) ont repris le 21 janvier 2016. Le rythme habituel des rencontres de la table de négociation est maintenu, à raison d'une journée par semaine, habituellement le jeudi. Votre comité de négociation a donc rencontré les représentants patronaux de l'ARQ, les 21 et 26 janvier.

Bien que le Conseil du trésor ait revu à la baisse certaines de ses demandes dans une entente de principe intervenue en décembre 2015 avec le Front commun, les représentants patronaux de l'ARQ ont expliqué que leurs demandes du 10 avril 2015 sont maintenues. Ils ont aussi proposé de recourir à plus de 40 « clauses remorques ». Les clauses à incidence financière seraient, pour la plupart, équivalentes à celles négociées entre le Conseil du trésor et le SPGQ – Fonction publique. De plus, les représentants patronaux ont ajouté que, de toute façon, ils n'avaient aucun mandat pour discuter des demandes syndicales à incidence financière.

Les conditions de travail proposées par l'ARQ à ses professionnel(le)s sont donc très loin de celles auxquelles ceux-ci étaient en droit de s'attendre lors de la création de l'ARQ en avril 2011. Ce retournement étonne, d'autant plus qu'au printemps 2015, les représentants patronaux de l'ARQ affirmaient que le contexte entourant la présente négociation constituait une opportunité de se distinguer de la fonction publique. Soulignons que dans la grande majorité des agences créées par le gouvernement du Québec, les professionnel(le)s ont eu droit à une amélioration de leurs conditions de travail et de leur rémunération.

Devant cet état de fait, votre comité de négociation a pris la décision de sonder les membres en février prochain. Rappelons que lors d'une assemblée tenue en novembre dernier, vos délégué(e)s ont adopté la décision de sonder les professionnel(le)s au sujet de l'état des négociations et de la possibilité d'utiliser des moyens de pression pouvant être exercés au moment jugé opportun, et permettant d'améliorer le rapport de force à la table de négociation. Il est donc important que tous les professionnel(le)s s'inscrivent aux [envois par courriel du SPGQ](#) afin de pouvoir répondre à ce sondage. D'autre part, les négociations suivent leur cours.

Le comité de négociation de l'Agence du revenu du Québec,

Christian Thériault, porte-parole  
Bruno Jean  
Martine Lefavre  
Martin Pinault  
Yves Morin